



# La VAE : deux ans après

RENCONTRE-DEBAT DU 9 JUIN 2005

Bilan du pôle « Changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis » de la Cité des métiers

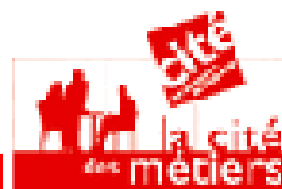
## Sommaire :

Introduction et animation : Olivier LAS VERGNAS, concepteur et directeur de la Cité des Métiers.....	P.2
Témoignage de Samia RAMI-GAZNAY sur son parcours de VAE au DAVA (obtention du BTS PME/PMI).....	p.3
Témoignages de Martine GAZAVE et de Nicole HENNETIER, auteurs de l'ouvrage : "Valoriser son expérience par un diplôme", Edition Vuibert, Collection Guid'utile .....	p.5
Bilan de 2 années de fonctionnement du pôle Changer sa vie professionnelle, évoluer, valider son expérience" de la Cité des Métiers : Florence VANETTI : Coordinatrice du pôle (diaporama) .....	
Intervention de Michel FEUTRIE, Rapporteur général à la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP): .....	p.7

Débat avec les intervenants et le public, en particulier :

- Bernadette BADOUX, AFPA, correspondante VAE en île de France,
- Bruno Cuvillier, CNAM, conseiller VAE,
- Frédérick OGLIETTI, directeur des ressources humaines chez "Natures et découvertes",
- Bernard POIRIER, DAVA de Paris, directeur technique,
- Georges SIMON, Direction départementale du travail et de la formation professionnelle (DDTEFP),
- Xavier TIMMEL, Itinéraires formation.

Organisée par le pôle « Changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis »



## **INTRODUCTION : Olivier LAS VERGNAS**

Quelques mots pour vous dire pourquoi nous organisons cette rencontre débat. C'est la Cité des métiers, système de plateforme multi partenariale de la Cité des Sciences et de l'Industrie, qui est à l'initiative de cette rencontre. Elle est coanimée par 13 organisations partenaires. Le pôle « Changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis » a été mis en place grâce à la création du pôle régional d'information conseil sur la validation des acquis et avec les équipes qui animaient déjà le pôle Changer sa vie professionnelle, c'est-à-dire les équipes du DAVA de Paris, de l'AFPA de l'ANPE et une équipe de cadres d'entreprise retraités qui nous aide au travers d'une convention avec l'association UNIVCARD et un organisme de formation, le CESI. C'est ce partenariat multiple qui fait fonctionner depuis plus de 12 ans le pôle qui s'appelle aujourd'hui « Changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis ».

C'est une journée particulière parce que nous sommes un certain nombre à avoir porté ce pôle, en particulier Nicole HENNETIER qui nous dira quelques mots aujourd'hui.

Si nous avons organisé cette rencontre débat, destinée à des personnes qui sont en situation d'informer et d'orienter vers les antennes VAE, c'est que sur des fonds publics, avec un peu de volontariat humain et quelques organismes très impliqués, nous nous sommes mis en situation de répondre au public en matière d'évolution et de validation des acquis. Il nous semble important de rendre compte de ce que sont les demandes, de ce que peut apporter une VAE et des difficultés que certains peuvent rencontrer dans ce parcours qui peut les mener à l'obtention du diplôme dont ils rêvent et dont ils ont besoin.

Avant de vous expliquer le fonctionnement du pôle, nous allons écouter le témoignage d'une VAE réussie. Puis, nous replacerons la VAE dans un contexte plus général, puisque Michel FEUTRIE, qui est le rapporteur général de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle a accepté d'être parmi nous.

La Loi sur la VAE est une loi volontariste qui a pour vocation d'aider à la résolution de problèmes sociaux et de problèmes individuels. Mais les dispositifs volontaristes ne fonctionnent que s'il existe des gens volontaires pour les faire fonctionner. Ils s'appuient sur des engagements personnels qui vont au-delà de ce que permettent les textes et les financements.

Je signale aussi qu'il y a derrière tout cela des financeurs publics : les plus hauts représentants de l'Etat sont dans la salle : la direction départementale et régionale du travail, le conseil régional. C'est grâce à ces partenaires que fonctionne le pôle régional d'information conseil en VAE sans lesquels la Cité des métiers ne pourrait remplir pleinement cette fonction, au travers de l'opérateur qui est le DAVA associé aux autres partenaires du pôle.

Nous allons démarrer en écoutant le témoignage de Samia Razni Gaznay qui a suivi ce parcours de VAE.

**TEMOIGNAGE SUR UN PARCOURS VAE :**  
**Samia RAZNI GAZNAY,**

**Olivier LAS VERGNAS (OLV) :** « Qu'est-ce qui vous est arrivé professionnellement ces dernières années ? »

**Samia Razni Gaznay (SRG) :** « J'ai commencé ma VAE tout à fait par hasard. J'avais vu une publicité dans le métro il y a un an à ce sujet ce qui m'a amené au CNAM. Là bas, j'ai trouvé de la documentation et un conseiller m'a orienté vers la Cité des Métiers. C'est là que tout a commencé. J'ai envoyé mon CV au DAVA, puis j'ai été convoquée dans le cadre d'un premier entretien et l'on m'a remis le livret 1 qui a été validé. On m'a ensuite proposé de revenir lors d'un autre entretien pour me remettre le livret 2, mais ce n'était pas évident, j'ai donc demandé un accompagnement pour comprendre les questions qu'on me posait, pour me mettre le pied à l'étrier et savoir comment j'allais m'organiser. »

**OLV :** « Quel métier exercez-vous ? »

**SRG :** « Je suis hôtesse d'accueil chez Nature et Découverte. Mon souhait était de valider un diplôme pour entamer ensuite des études supérieures. Dans la phase d'accompagnement, j'ai rencontré un professeur qui a passé deux heures avec moi, qui m'a expliqué les questions que je ne comprenais pas et ainsi rendu les choses beaucoup plus faciles. Il m'a aidé étape par étape. Le DAVA s'est rendu disponible et très attentif. J'avais la possibilité d'appeler à la moindre difficulté ce qui m'a beaucoup aidé. »

**OLV :** « Combien de temps entre le moment où vous vous êtes dit que vous vouliez obtenir un diplôme et le moment où vous l'avez validé ? »

**SRG :** « Je me suis décidée en Août 2004, j'ai commencé en septembre et j'aurais dû rendre mon dossier en décembre 2004. Il se trouve qu'à ce moment là, dans mon entreprise, j'avais énormément de travail, donc j'avais du mal à faire la part des choses. Le DAVA a été très indulgent avec moi, les conseillers ont aimé ma motivation et m'ont donné un délai supplémentaire. J'ai pu rendre mon dossier en janvier, j'ai donc eu 3 semaines de délai supplémentaire. »

**OLV :** « Combien cela vous a-t-il coûté ? »

**SRG :** « J'ai payé les frais de dossier. L'accompagnement de 2 heures m'a coûté 80 euros. »

**OLV :** « Et les frais de dossier ? »

**SRG :** « C'était essentiellement des timbres, des enveloppes... »

**OLV :** « Et quel est le diplôme que vous avez obtenu ? »

**SRG :** « Au départ, j'avais ciblé un BTS et grâce à la personne qui m'a conseillée à la Cité des Métiers j'ai décidé de valider un bac professionnel. J'ai obtenu le Bac pro Services. Comme j'avais travaillé dans l'accueil, la réception, le secrétariat ça correspondait bien au Bac pro Services ».

**OLV :** « Vous citiez tout à l'heure votre employeur, est-il intervenu dans cette procédure ? »

**SRG :** « Tout à fait. Je devais fournir des attestations pour justifier mon expérience. Nature et découverte m'a fourni toutes les attestations soulignant le fait que j'étais impliquée, que j'avais eu des missions transversales et des responsabilités annexes, comme à Noël par exemple. »

**OLV** : « Je signale ici que le responsable des ressources humaines de Nature et Découverte est présent et qu'on lui demandera tout à l'heure de réagir par rapport à l'ensemble de l'après-midi. Juste une précision, c'est vous qui avez pris cette décision, il s'agissait bien d'une démarche individuelle ? »

**SRG** : « Oui c'est moi qui ai pris cette décision. Le plus difficile a été de s'y mettre. A partir du moment où j'ai mis les choses en place progressivement, où mon directeur des ressources humaines m'a fourni les attestations dont j'avais besoin et la liste des formations suivies depuis que je travaille chez Nature et Découverte, c'est-à-dire depuis 7 ans, ça m'a beaucoup aidé, c'était vraiment un moteur. Je voulais remercier toutes les personnes du DAVA qui se sont rendues disponibles et que j'ai appelées plusieurs fois par semaine pendant plusieurs mois ».

**OLV** : « Et les conseillers de la Cité des Métiers en général ! »

**SRG** : « Oui ! »

**OLV** : « Merci pour ce témoignage, on vous redonnera la parole lorsqu'on parlera des types de demande. Je citais tout à l'heure Nicole HENNETIER, qui a fondé avec nous le pôle « changer sa vie professionnelle » il y a 12 ans, car l'idée de cette rencontre est fortement liée au fait que Nicole HENNETIER et Martine GAZAVE ont réédité chez Vuibert un « *guide pratique de la VAE pour valoriser son expérience par un diplôme* ». On souhaitait depuis longtemps organiser des rencontres entre des auteurs et les lecteurs d'ouvrages qui nous semblaient intéressants. Certains de ces auteurs sont en plus des gens qui travaillent au quotidien à la Cité des Métiers. Je fais une page de publicité pour ce livre car c'est extrêmement sympathique de voir des gens qui ont joué un rôle si important à la Cité des Métiers, publier des documents aussi utiles. On a pensé qu'il serait intéressant de traiter la question de la VAE par rapport à la vie quotidienne du pôle. Je voudrais donner la parole à Nicole et Martine pour qu'elles nous disent quelques mots sur ce livre.

**TEMOIGNAGES de Nicole HENNETIER et de Martine GAZAVE, auteures  
de l'ouvrage "Valoriser son expérience par un diplôme"**

**Nicole HENNETIER :** Je vais intervenir en tant qu'observatrice puisque j'ai quitté mes activités professionnelles. Je vais vous donner le sentiment que je ressens en observant l'évolution du dispositif. J'ai constaté que la VAE a suscité un très grand intérêt dans le public mais aussi beaucoup d'interrogations, de confusions et de points de vue différents, tant chez les professionnels que parmi le grand public. C'est pourquoi Martine GAZAVE et moi-même avons écrit ce livre. L'objectif étant de faire comprendre ce qu'est la VAE et ce qu'elle n'est pas. Par exemple, la VAE n'est pas une mesure pour l'emploi, parce qu'elle n'est pas créatrice d'emploi. Par ailleurs, pouvoir obtenir un diplôme sans passer par la formation était un changement culturel important qui méritait aussi une clarification.

La VAE est une nouvelle possibilité de promotion sociale offerte aux individus qu'ils soient demandeurs d'emplois, artisans, salariés, bénévoles. La mise en œuvre de la VAE a supposé, et suppose toujours la participation de nombreux acteurs, partenaires sociaux et organismes valideurs ce qui n'est pas toujours simple. Néanmoins, le système continue à se construire et à évoluer au fil du temps notamment en terme de pratique de construction de diplôme et de référentiel, mais je pense que Michel FEUTRIE interviendra sur ce thème.

Ce que je constate c'est que la démarche individuelle est largement majoritaire et que la demande d'information sur la VAE a doublé en 2 ans. En revanche, la démarche initiée par les entreprises demeure timide en raison des enjeux qu'elle représente en terme de reconnaissance salariale et d'évolution de carrière. Puisque c'est basé sur le volontariat de l'individu, il faut que celui-ci y trouve son compte, ce n'est donc pas facile à mettre en place.

Je voudrais aussi dire que, pour avoir suivi la genèse de ce projet, cet ouvrage a été pour moi une ouverture sur tous les partenaires et a constitué un beau point d'orgue à ma vie professionnelle consacrée à la formation professionnelle continue. Je dis un grand merci à Martine GAZAVE à titre personnel pour sa précieuse collaboration et à Anne-Marie Charraud rapporteur général adjoint à la commission nationale de la certification professionnelle, même absente aujourd'hui, pour avoir accepté de réaliser la préface de ce livre et pour nous avoir éclairé sur les points délicats.

La VAE est en marche mais beaucoup de choses restent à faire et c'est avec la mobilisation de tous les acteurs qu'elle se développera.

**MARTINE GAZAVE :** Je vais compléter l'intervention de Nicole tout en réagissant sur le témoignage de Samia. Quand la VAE s'est mise en place il y a eu de grandes campagnes publicitaires, et j'ai le souvenir, puisque je travaillais au DAVA à l'époque, que nous étions assiégés par les coups de téléphone. La VAE répondait donc à une vraie demande des individus. Il nous a fallu très vite pouvoir répondre à la question les certifications accessibles mais aussi à la difficulté de faire comprendre aux gens qu'il faut qu'il existe une certification qui corresponde à leur activité pour s'engager dans ce dispositif.

Or, la forte attente du public ne correspond pas forcément au temps des organisations, ce n'est pas le même rythme. Il faut que tout soit très stabilisé pour que le dispositif devienne efficace, officiel. J'ai été stupéfaite de voir que Samia a réussi en moins d'une année scolaire à valider un diplôme. C'est extraordinaire. Je suis émerveillée que cela fonctionne. Il faut que cela continue et c'est très motivant pour les personnes qui travaillent dans ces milieux là de voir la réussite de Samia.

OLV : « Samia, on peut voir le diplôme ? »

SRG : « Il est vrai, signé, tamponné et il date du 16 Mars 2005 ».

(Applaudissements...)

Question : « Est-ce qu'il est précisé dessus que c'est un diplôme VAE, ou est-ce que c'est vraiment un diplôme comme les autres ? »

SRG : « C'est le diplôme du bac professionnel services classique. »

OLV : « C'est un vrai diplôme. Revenons à l'autre bout de la chaîne, au pôle « Changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis » de la Cité des Métiers. Je donne la parole à Florence VANETTI qui fait aussi partie de l'équipe de création du pôle ».

**Bilan après deux ans de fonctionnement du pôle de la Cité des métiers :  
CHANGER SA VIE PROFESSIONNELLE, EVOLUER,VALIDER SES ACQUIS :**

**Florence VANETTI, coordonnatrice**

[Télécharger le diaporama format .ppt](#)

## II- PARTIE : DEBAT

**OLV :** « Est-ce qu'il y a des questions sur le type de public reçu ou sur les éléments qualitatifs que vient de donner Florence VANETTI ? »

**Georges SIMON (DDTEFP) :** « Je voulais savoir si vous aviez beaucoup d'étrangers dans le public que vous rencontrez et quels étaient les freins que vous pouviez rencontrer éventuellement ? »

**Florence VANETTI (FV) :** « Les demande du public étranger sont souvent des demandes de reconnaissance de leurs diplômes à l'étranger. Donc, ce n'est pas nécessairement la VAE qui peut résoudre ce problème. Il existe des personnes qui ont eu une expérience professionnelle importante dans leurs pays la VAE peut alors être adaptée. Il faut cependant qu'il puisse donner des preuves de 3 ans d'activités professionnelles, et les personnes n'ont pas toujours leurs fiches de paye ou des justificatifs de leurs activités. »

**OLV :** « Tu as une idée de l'ordre de grandeur du public étranger ? »

**FV :** « Entre 5 et 10%, c'est variable. Ce sont soit des personnes de haut niveau soit des très bas niveaux d'étude dont étaient dans le domaine social : auxiliaire de vie sociale par exemple. »

**GS :** « Est-ce que ces personnes maîtrisent le français ? »

**FV :** « Pour les personnes de haut niveau en général oui. Parfois ils maîtrisent bien l'oral, mais ont plus de difficultés à l'écrit ».

**Michel FEUTRIE (CNCP) :** « Pour illustrer le type de questions qui peuvent être posées, j'ai reçu récemment la demande d'un australien qui travaillait dans la communication qui était basé à Pékin. Il me demandait la validation de son expérience professionnelle en anglais parce que c'était la seule langue qu'il parlait. Il demandait s'il pouvait avoir un entretien avec le jury en anglais. Voilà le type de questions qui peut nous être posé aujourd'hui. »

**Xavier TIMMEL (Itinéraires formation) :** « Quelques questions d'ordre très pratique : Florence a donné des chiffres de demandes est-ce que ce sont des demandes d'informations sur la VAE ou des demandes directes de VAE ? Est-ce qu'il y a des informations sur les résultats des démarches ? C'est-à-dire, une fois que vous avez reçu des personnes en demande de VAE, est-ce que vous avez des statistiques sur ce que sont devenues les personnes qui ont fait cette demande et est-ce qu'il y a des validations « sèches », c'est-à-dire des cas où les personnes obtiennent le diplôme en totalité ? »

**FV :** « Pour répondre à votre première question, les chiffres donnés sont uniquement les chiffres du pôle « changer sa vie professionnelle ». De plus en plus, on rencontre des personnes qui sont déjà bien informées sur la Loi de VAE donc la question est plutôt de cibler la certification qui va correspondre à l'expérience de la personne. »

**XT :** « Est-ce que vous avez une idée au niveau régional, voire national, des personnes qui s'informent et de celles qui entament une VAE ? »

**OLV :** « Juste une précision sur les chiffres que nous a donnés Florence. Ils correspondent aux gens qui s'adressent physiquement aux conseillers présents sur le pôle « changer sa vie professionnelle, évoluer,

valider ses acquis » de la Cité des Métiers. Il y a évidemment d'autres gens qui viennent à la Cité des Métiers et qui vont sur d'autres pôles ou ne s'adressent pas aux conseillers du tout. »

**Martine GAZAVE (MG) :** « Actuellement, je travaille au pôle régional d'information conseil en VAE. C'est un dispositif financé par l'état, la région et le FSE qui fournit de l'information avant l'arrivée chez le valideur aux personnes qui souhaitent savoir si c'est pertinent pour eux d'entamer une démarche de VAE. Il existe des dispositifs de même nature dans toutes les autres régions. Une circulaire du Ministère du Travail a établi un dispositif en 3 niveaux pour diffuser de l'information sur la VAE : un niveau national confié à la CNCP, un niveau régional confié aux cellules régionales interservices, et un niveau local qui rend le service à la personne qu'on appelle « points relais conseil » et qu'en île de France on appelle « antenne d'information conseil ». La Cité des métiers est une de ces antennes, une deuxième antenne parisienne est en instance d'ouverture.

La grande question pour les personnes intéressées par ces problématiques de VAE c'est de savoir s'il existe un suivi longitudinal qui permettrait de savoir combien de personnes obtiennent des validations totales, partielles, et ce, tous services valideurs confondus. C'est un problème qui se pose dans toutes les régions et qui n'est pas simple à résoudre car le candidat à la VAE n'est pas estimé au même moment chez tous les valideurs. On a donc des résultats valideurs par valideurs qui sont difficiles à comparer.

Pour l'information conseil, on a une progression énorme, nous avons reçu entre janvier 2003, date à laquelle la première antenne, celle de la Cité des Métiers à ouverte, et juin 2004, 14 000 personnes rien que pour la demande d'information et dans l'année 2004 complète il y a eu plus de 12 000 personnes en information. En un an, on a reçu autant de personnes qu'un an et demi avant et sur le premier semestre 2005, on voit que les demandes continuent d'affluer. Sur les 12 000 personnes, 9 000 ont été reçues par un conseiller dans une antenne, ce qui ne veut pas dire que ce sont 9 000 personnes qui sont allées vers la VAE.

Conseiller c'est permettre de comprendre ce qu'il y a en jeu dans la VAE et voir si le projet de certification par la VAE sert leur projet professionnel. J'ai entendu parler de reconversion tout à l'heure : à part dans le cas particulier d'une personne qui aurait besoin d'attester d'un niveau qu'elle n'aurait pas pour pouvoir s'inscrire à un concours de recrutement, la VAE n'est pas conseillée. On oriente plutôt la personne vers de la formation. Dans l'année 2004, la réponse VAE semblait possible mais pas forcément exclusive dans les ¾ des cas. Les gens ont intégré les premières conditions (les 3 ans d'activités professionnelles), il y a donc un premier filtrage naturel qui se fait. »

**OLV :** « Pour bien comprendre, les 6 000 demandes de la Cité des Métiers sont comptées dans ces chiffres? »

**MG :** « Les 6 000 correspondent au pôle « changer sa vie professionnelle » et sur ce pôle on a 4 424 demandes VAE. Et par rapport au réseau, la Cité tournait à peu près à 30 % des demandes. Mais les prestations ne sont pas de même nature. »

**OLV :** « **Sur ces 30%, peux-tu nous donner une indication sur le pourcentage de gens ayant réellement obtenu un diplôme comme dans le cas de Samia ?** »

**MG :** « Non, c'est une problématique de suivi longitudinal. Au niveau de la DGTEFP, il y a des projets de travail intervalideur et apparemment il semble que l'on soit en train de monter un projet sur le département 93, mais ça demande beaucoup de travail en amont pour déterminer la manière dont on « flèche » les personnes et dont on garantit la confidentialité. Un certain nombre de personnes a pu être déçu dans le passé, pour des problèmes de financement notamment mais revient à la démarche de VAE parce que les dispositifs commencent à exister. »

**Question - « Je suis conseillère en bilan de compétences. Pouvez-vous me dire très exactement ce qu'est le DAVA et le CAVA. Est-ce que l'un s'occupe des études de l'enseignement secondaire et l'autre de l'enseignement supérieur ? »**

**FV :** « Le DAVA veut dire « dispositif académique de validation des acquis » et le CAVA « centre académique de validation des acquis ». Ce sont les mêmes valideurs pour les diplômes de l'enseignement secondaires du CAP au BTS. »

**OLV :** « **Samia, où en êtes vous aujourd'hui ? A quoi vous sert votre diplôme ?** ».

**SRG-** « Aujourd'hui, je cherche comment être un atout pour mon entreprise. J'ai pensé au service communication, mais c'est encore un peu flou, j'attends de faire un bilan de compétence et peut-être ensuite de faire une formation afin d'obtenir un BTS. »

**OLV :** « **Michel FEUTRIE, quelles sont vos réactions en particulier en ce qui concerne les publics que l'on reçoit sur le pôle de la Cité des Métiers et sur le cas de Samia ?** »

**Michel FEUTRIE (MF) :** « Il y a énormément de choses à dire à partir des différents témoignages que l'on a entendus. Ce qu'il faut souligner c'est le fait qu'on ait pu avancer à ce point sur un dispositif complètement nouveau qui impose de poser de nouvelles problématiques. C'est une surprise et la qualité des débats que l'on commence à avoir sur la VAE montre qu'il existe des évolutions possibles. Quatre points pour synthétiser ce que j'ai entendu.

Je reprendrais d'abord ce que Nicole HENNETIER disait autour de ce qu'est la VAE et sur le chemin qui reste à parcourir. La VAE n'est pas la potion universelle, c'est un outil. Il n'est pas adapté à toutes les situations, il n'est pas adapté à toutes les personnes, donc il faut bien choisir le moment et les personnes auprès desquelles on le préconise.

Le deuxième point, c'est que ce n'est pas un tampon qui est apporté sur une expérience. Ce qui est important dans la VAE, c'est que la personne prenne conscience de son potentiel, qu'elle s'aperçoive qu'elle a appris au travers de son expérience. Le temps de validation est un temps de formalisation, Samia par exemple est sur une trajectoire qu'elle a envie de poursuivre.

Le troisième point, c'est que le dispositif de VAE n'est pas un dispositif de formation, c'est un dispositif de certification et d'ailleurs en cas de validation partielle rien ne dit qu'il faille poursuivre par de la formation, ça peut être d'autres modalités d'accès à la certification. La VAE un nouveau mode d'évaluation différent des modes d'évaluations traditionnels puisqu'il y a un partage du pouvoir entre le jury et la personne. En effet, c'est elle qui détient les clés de l'évaluation, c'est elle qui est capable de mettre en scène ce qu'elle a appris et de faire valoir ce qu'elle sait. C'est donc une nouvelle approche des jurys. Cette rupture entre certification et formation fait avancer notre dispositif et c'est une des différences que nous devons gérer dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Aujourd'hui, l'expérience est à part entière un mode d'accès à la certification. Ce qui devient important, ce n'est plus le temps passé en formation mais bien le lien qu'il peut y avoir entre un référentiel d'activité, un référentiel de différents groupes de métier et un référentiel de certification : c'est-à-dire, quelles sont les capacités effectivement possédées par le candidat qui sont attestées in fine. C'est une rupture fondamentale, je le vois au travers de l'enregistrement des titres au Répertoire : la grande difficulté c'est d'être capable de mettre en avant un référentiel d'activité et de lui articuler un référentiel de certification.

Il faut aussi souligner le travail qui est accompli au niveau d'un certain nombre de Ministères. Regardez ce qui s'est passé du côté des affaires sociales, du côté de la santé, même la défense qui travaille sur les dispositifs de VAE, et ceci dans une optique notamment de mobilité et de reconversion

professionnelle pour un certain nombre de son personnel. Ça oblige certains organismes à revoir complètement leur ingénierie et à travailler sur les référentiels. Avec une limite aussi sur les référentiels. Parce que si on prend un référentiel d'activité, il est nécessairement un référentiel type qui présente un métier moyen occupé par la moyenne des personnes titulaires de cette fonction. Hors, chaque personne que nous voyons en validation est une personne individuelle qui se situe à un endroit d'une trajectoire professionnelle et dans un environnement professionnel qui ne recouvre pas toujours la réalité d'un référentiel métier précis parce que l'organisation du travail, le contexte d'exercice est effectivement différent. C'est une question qui est posée aux accompagnateurs et aux jurys : « est-ce qu'on se cale complètement sur un référentiel ou est-ce qu'on regarde un référentiel dans une dynamique ou dans une transversalité entres différents métiers ». Ce qui est en train d'émerger à travers ce dispositif, ce sont de nouvelles professionnalités.

Il n'y a de bonnes démarches de VAE que s'il existe des personnes ressources qualifiées et compétentes tant au niveau de l'accueil que de l'accompagnement. Les formateurs et les enseignants qui avaient l'habitude de travailler dans une logique de distribution de savoirs, doivent ici rentrer dans une logique de tutorat, de lecture de l'expérience et du rapprochement de cette expérience avec des référentiels. Je pointerais certains aspects. Je crois qu'il y a déjà d'abord l'évaluation du dispositif.

On commence maintenant à avoir un peu de recul : nos tutelles, les conseils régionaux sont omnubilés par les chiffres. « Combien de personnes se sont présentées ? Combien de personnes ont obtenu une certification ? Pourquoi il y a de la déperdition entre des deux ? » Il faut aller au-delà des chiffres, pour comprendre comment fonctionnent les dispositifs. Je pense par exemple qu'une personne qui se présente dans un lieu d'accueil ou chez un valideur et qui ne va pas jusqu'au bout de la démarche, ce n'est pas forcément négatif.

Il faut regarder véritablement ce que produit le dispositif et s'interroger sur les effets de la VAE. Tout à l'heure, on disait que le diplôme était le même, mais un recruteur a très vite fait de voir comment ce diplôme a été obtenu même si ce n'est pas indiqué. La question qui est en jeu est de savoir si demain, le diplôme obtenu par le biais de la VAE sera considéré par l'ensemble des acteurs des ressources humaines comme équivalent aux autres titres, diplômes ou certifications. Derrière, il y a un véritable enjeu. Il est important aussi de voir quels vont être les effets sur les trajectoires. Personnellement, je fais l'hypothèse que les personnes qui sont passées par la VAE sont beaucoup plus conscientes de leurs potentiels et de la façon dont elles peuvent évoluer. Elles deviennent des acteurs plus disponibles pour l'entreprise.

Le quatrième point sur lequel il va falloir avancer, on l'a vu à travers les questions de financement, de chéquiers, c'est la création d'une économie du dispositif comme on a créé à un moment une économie de la formation continue.

Il faudra aussi avancer sur la question de la VAE dans les parcours individuels et professionnels. Ce qui est intéressant c'est que concomitamment à la mise en place de la VAE on voit un accord national interprofessionnel beaucoup plus orienté vers les parcours professionnels des salariés que vers la formation qui est présentée. Ce dispositif met aussi en avant un certain nombre d'outils : l'entretien professionnel, le bilan de compétence, le passeport formation et la VAE. Tous ces éléments peuvent concourir effectivement au développement des parcours individuels et des parcours professionnels. L'autre aspect qui ne doit pas être oublié à ce stade du dispositif, c'est de savoir comment sensibiliser les publics réputés sans qualification. Aujourd'hui, les publics qui ont surtout été concernés par la VAE sont plutôt plus qualifiés. C'est un véritable enjeu à la fois pour les dispositifs, pour les financeurs, pour les entreprises. Voilà par rapport à la VAE. Je pourrais aussi parler du RNCP mais nous y reviendrons peut-être un peu plus tard. »

**OLV : « Nous allons donner la parole aux centres valideurs qui sont présents. Il doit y avoir notamment l'AFPA, le CNAM et le DAVA. Est-ce que vous souhaitez apporter des précisions sur ce qui a été dit jusqu'à présent ? »**

**BernadetteBADOUX :** « Je suis BernadetteBADOUX de la direction régionale AFPA île de France, donc je vais parler pour l'île France. Nous validons les titres du Ministère du travail. Pour revenir sur ce que disais Michel FEUTRIE, c'est vrai que nous avons beaucoup travaillé plutôt pour valider l'expérience qu'on qualifie communément de faible niveau. Plutôt des niveaux V. Notre dispositif de validation permet à ces candidats de pouvoir valider leur expérience avec peu d'écrit car on sait que ces candidats, même s'ils ne sont pas illettrés, ont quelques réticences à l'écrit. Ils n'ont pas une culture écrite très forte, donc on travaille plus sur la partie mise en pratique. Par exemple, pour un maçon, il va bien sûr devoir justifier de trois ans d'expérience professionnelle en lien avec le titre visé, et expliquer à l'écrit qu'il a été capable de monter un mûr, de faire du crépis, mais c'est très léger, et il peut être accompagné, mais surtout on va lui donner des parpaings à monter, un mûr et du crépis à faire. Ainsi, il retrouve son geste professionnel. Nous validons beaucoup plus des niveaux CAP ou des niveaux BAC c'est-à-dire des niveaux IV ou V que des niveaux supérieurs. On l'a vu avec Samia, elle disait qu'elle avait passé du temps à remplir son dossier, Samia avait les compétences pour le faire, d'autres ont plus de difficultés. »

**OLV : « D'autres interventions des valideurs peut-être ? Pourquoi le DAVA ne s'appelle pas le CAVA à Paris ? »**

**Bernard POIRIER :** « Et pourquoi pas l'inverse ? Les DAVA, CAVA sont des services académiques. Ce sont les guichets d'entrée unique en VAE pour les diplômes de l'éducation nationale. On a beaucoup insisté sur l'amont, j'en profite pour dire que nous sommes à un moment de l'histoire de la VAE, où celle-ci se retrouve un peu au milieu du gué et où il va falloir professionnaliser tous les acteurs. On a beaucoup parlé de l'amont, c'est très important ce qui est fait dans les points relais conseil et en particulier à l'antenne d'information conseil de la Cité des Métiers. Il faut vraiment consacrer beaucoup de temps avant de laisser les personnes s'engager dans les dispositifs qui sont longs, qui sont chronophages, qui coûtent de l'argent. Donc, il faut professionnaliser les acteurs en amont, mais aussi professionnaliser les acteurs de l'accompagnement. Le rectorat de Paris a mis en place un processus d'habilitation des acteurs. On sait qu'il y a une forte corrélation entre la réussite à la validation et l'accompagnement.

Il faudra travailler aussi sur la professionnalisation des accompagnateurs. On observe l'émergence de nouvelles compétences qui ne sont pas celles des formateurs, mais celles de l'analyse du travail, de la formation, des ressources bilan de compétences. Il y a aujourd'hui des profils émergents, il faudra travailler sur la professionnalisation des acteurs et également travailler sur la professionnalisation des membres du jury. Le législateur a pris le soin de mettre en avant l'idée de mixité, la parité entre les professionnels et les formateurs est très importante même si quelque fois on a du mal à mobiliser les professionnels. Aujourd'hui, on se heurte à un certain nombre de difficultés parce que les référentiels de formation ou d'activités professionnelles n'ont pas été conçus en vue d'une évaluation VAE. Les référentiels de formation ne servent pas à cela, il faut en quelque sorte les déconstruire et se les approprier selon une logique qui n'est pas celle de la formation puisque l'objet de l'évaluation est l'expérience.

Quant à la traçabilité, il est vrai qu'aujourd'hui, on peut difficilement dire qui s'informe et qui va jusqu'à l'entretien avec le jury. La VAE n'est pas un long fleuve tranquille, ce n'est pas un continuum, il y a des ruptures, des arrêts, quelque fois ça peut aller très vite, Samia nous a montré qu'en l'espace de quelques mois on pouvait obtenir la totalité d'un diplôme de l'éducation nationale, bravo, par contre il y a des candidats qui prennent beaucoup plus de temps. Nous avons des statistiques sur les effectifs de ceux qui sont informés, de ceux qui sont accompagnés, de ceux qui vont jusqu'au bout et qui obtiennent la totalité du diplôme. 3700 personnes informées en 2004 au DAVA de Paris et seulement 1000 dossiers déposés. Mais cela ne veut pas dire que les personnes qui ont déposé un dossier ont été informées en

2004, ils l'ont peut-être été avant. Certains reprennent la démarche, alors que celle-ci a été stoppée pour des raisons diverses.

La traçabilité est difficile et elle se heurte aussi à des problèmes de déontologie, la démarche est confidentielle. En ce qui nous concerne, le rectorat a souhaité connaître le nombre de personne qui était entré dans la démarche en 2003 et nous avons refusé de répondre à cette question. »

**Nicole HENNETIER** : « Pour compléter l'intervention de Bernard POIRIER, la professionnalisation des membres du jury doit aussi faire partie des recherches parce que l'on peut être très bon professionnel mais pas forcément très bon évaluateur et cela me semble très important. »

**Bruno Cuvillier** : « Je suis Bruno Cuvillier, conseiller au CNAM. Je voulais vous donner un aperçu du public qui est accueilli au sein du CNAM dans le cadre de la VAE. Depuis la mise en place de la VAE, il y a environ 1000 dossiers qui ont été traités, en sachant que sur ces 1000 dossiers 150 ont porté sur des diplômés d'ingénieur. Il y a 75% des demandes qui émanent d'hommes, ce qui pose un problème quand à l'accès de la VAE pour les femmes. Nous avons des statistique inversées par rapport à ce qui nous a été présenté. Le taux de validation oscille à environ 90%, mais la configuration qui émerge c'est l'augmentation des validations partielles. Contrairement à ce que l'on peut imaginer le mouvement a été assez rapide mais on constate qu'il y a une sorte d'érosion de la validation totale ce qui se traduit par des validations partielles de plus en plus nombreuses. C'est un tableau rapide de la validation des acquis au CNAM.

L'équipe des conseillers VAE s'est posée un certain nombre de questions. Il nous semblait intéressant par exemple de faire émerger deux critères : le taux d'aboutissement et le taux de rentabilité, sans parler du taux de déperdition que Michel FEUTRIE a abordé, puisque l'on peut imaginer que sur Paris, sur les 2500 demandes de validation exprimée, seulement 650 font l'objet d'un premier entretien et nous sommes en mesure de monter environ 350 dossiers. L'important est de repérer à quel moment il y a érosion et déperdition. On constate qu'à partir du moment où les gens ont pu rencontrer un conseiller, ont pu monter un projet de validation, elles s'engagent et sont en quelque sorte fidélisées par rapport à cette démarche. On a rapproché ce chiffre du taux de fréquentation d'auditeurs CNAM moyen : ceux qui sont inscrits se présentent à 55% à l'examen. Donc, on est dans la même configuration : les personnes qui s'engagent dans la VAE ressemblent étrangement à celles qui s'engagent dans les études. On peut supposer que la validation n'est ni plus ni moins difficile qu'une reprise d'étude.

Il nous semble aussi important de réintroduire la notion de formation et de ne pas découper systématiquement la formation de la VAE et ce, même si les personnes viennent avec une demande exprimée en terme de validation totale. Dans le cadre de l'accompagnement que l'on met en place, nombreuses sont celles qui prennent conscience qu'elles ont envie ou besoin de reprendre une formation. C'est un élément qui n'est pas assez souligné, j'aurais tendance à dire que la VAE est un tremplin intéressant pour un retour en formation. C'est une réalité à explorer car bon nombre de personnes se réapproprient cette démarche de reprise de formation. »

**Michel FEUTRIE** : « La réponse formation est une des réponses possibles mais ça ne doit pas être la seule. Le danger n'est pas nul de revenir à une procédure Loi de 92 et que le dispositif de VAE que l'on met en place n'aille pas au bout de l'idée qui était présente chez ses promoteurs, c'est-à-dire sur l'articulation entre apprentissage de capacités nouvelles tant au travail que dans la vie sociale, et capacités qui peuvent être reconnues et validées à travers des certifications officielles. La réponse formation est donc nécessaire dans un certain nombre de cas mais je pense que la VAE va devoir s'insérer dans une gestion des parcours de professionnels et personnels tout au long de la vie. On va rentrer de plus en plus dans une articulation forte entre temps de formation, temps de formalisation et activité professionnelle, cette dernière étant aussi un temps de formation permettant à la personne de rebondir et de progresser sur le plan professionnel. C'est une nouvelle logique qu'il faut repenser. »

**Bruno Cu villier** : « Ce qui est important c'est cette réappropriation de la formation, alors qu'elles étaient parfois rebutées par cette idée. C'est un phénomène qui n'est, à mon avis, pas assez souligné. »

**OLV** – « Une dernière question ou remarque ? »

**Marianne Ziade** : « Je suis Marianne Ziade de l'antenne d'information conseil en VAE de Saint Quentin en Yvelines. Trois petites questions courtes : à partir du moment où un diplôme est inscrit au RNCP normalement toute personne qui remplit les conditions doit pouvoir y avoir accès par la validation des acquis. Ce qui veut dire qu'il ne pourra pas y avoir un CQP ou un titre du Ministère de la défense dont l'accès soit réglementé à une certaine catégorie. Le deuxième point que je voudrais aborder porte sur le terme même de VAE. Ce terme n'est pas labellisé, ce qui veut dire qu'il peut y avoir des diplômes en France qui peuvent avoir le titre de diplôme notamment les diplômes universitaires, non inscrits au répertoire qui donnent accès à la validation des acquis de l'expérience. C'est déjà très compliqué pour les conseillers formés, ça l'est encore plus pour le public ! Troisième point : est-il prévu de rendre le RNCP un peu plus opérationnel, parce que quand il y aura les 15 000 titres inscrits, les recherches vont devenir redoutables ! »

**OLV** : « Avant que Michel FEUTRIE vous réponde, est-ce qu'on peut entendre l'autre question ? »

**Question** – « J'organise des jurys pour la VAE à l'éducation nationale. Se pose pour nous le problème de la présence de professionnels dans le jury. Sans doute parce que c'est peu reconnu par les milieux professionnels, les branches et par le ministère du travail. Ce n'est d'ailleurs pas la rémunération éducation nationale qui peut leur être bien utile ! »

**Michel FEUTRIE** : « La création du RNCP avait deux objectifs principaux et un objectif dérivé. L'objectif principal était la lisibilité. Je pense que nous n'avons pas mesuré le gageur que représentait la réalisation de ce répertoire. L'intérêt et la force de ce répertoire c'est d'utiliser la même fiche d'identification que ce soit pour un CAP, un titre du ministère de l'emploi, ou un master ou un titre d'ingénieur. Ce qui est intéressant c'est que cet outil est pour une large part européen. En même temps que nous créons ce répertoire d'autres pays européens ont la même démarche, l'objectif étant que ces répertoires soient connectés ensemble. Demain, ce ne seront pas 15000 certifications que vous trouverez dans le moteur de recherche mais plusieurs dizaines de milliers. En même temps que nous faisons ce travail sur le répertoire, nous entamons un travail de traduction pour rendre ce répertoire lisible dans au moins une autre langue européenne.

La deuxième dimension du répertoire au-delà de la lisibilité c'est la crédibilité. Ce qui est dans le répertoire c'est ce qui est présenté par l'état et validé par les partenaires sociaux, il y a donc cette double caution qui est apportée à la certification. Ce qui n'est pas au répertoire a peut-être de la valeur mais n'a pas cette garantie : l'effet induit c'est que l'enregistrement au répertoire ouvre des droits. On le voit en particulier pour les contrats de professionnalisation de la part de certains conseils régionaux qui décident de financer uniquement les dispositifs enregistrés au répertoire. Alors que des organismes mettent en place des dispositifs qu'ils disent être accessibles à la VAE, personne ne peut l'empêcher. On trouve aujourd'hui sur Internet des sites qui proposent des diplômes d'îles exotiques qui ont l'apparence de nos diplômes et que vous pouvez obtenir en payant. Il reste qu'il est possible pour les organismes ou les porteurs de certification de demander l'exemption de la procédure de VAE pour tout ou partie. Il y a aujourd'hui toute une série de certifications européennes, et je dis certification en tant qu'habilitation à l'exercice de certaines activités, qui viennent encore complexifier le paysage. C'est une des pistes qu'on va sans doute explorer avec la commission : savoir si l'on peut rajouter dans le répertoire une liste des certifications qui aujourd'hui apparaissent sur une dimension européenne.

Le moteur de recherche fonctionne, mais on nous dit qu'il est difficile, alors d'où viennent ces difficultés, il faut les examiner et voir ce que l'on peut améliorer et nous sommes ouverts aux remarques ou

questions que vous pouvez nous poser. Il faut savoir de quels types de difficultés il s'agit. Est-ce que ce sont des difficultés liées à l'équipement, à la formation des personnels ou de réelles difficultés à rentrer dans la logique du dispositif qui est proposé. Les personnels de la CNCP dans la mesure de leurs moyens essayent d'aller à la rencontre des utilisateurs à travers aussi des sessions de prise en main ou d'aide à l'utilisation à chaque fois que c'est possible. »

**OLV** : « C'est l'heure de conclure. Et en guise de conclusion, parce que ça nous semblait extrêmement difficile de faire une synthèse, on vous propose d'écouter un témoin qui est l'employeur de Samia, Monsieur Frédéric OGLIETTI qui est directeur des ressources humaines de Nature et Découvertes et qui a dû assister avec un peu de surprise au début au parcours de validation des acquis de l'expérience de Samia. On voulait vous demander comment en tant que DRH vous réagissez à son parcours et quel est votre regard aujourd'hui sur la VAE. »

**Frédéric OGLIETTI** : « Quand Florence VANETTI m'a proposé d'intervenir elle m'a parlé de conclusion, j'étais terrorisé parce que j'étais bien incapable de faire une synthèse, le débat étant très technique. La VAE ça peut être très compliqué, pour le public mais aussi pour les employeurs. Je vais vous parler du dispositif que nous avons mis en place chez Nature et Découverte : lorsque je raconte ça à mes amis DRH, le réflexe est immédiatement de dire « ça a l'air compliqué, très administratif » et le deuxième frein c'est de se dire « si tu les accompagnes sur un diplôme VAE, est-ce que tu n'as pas peur qu'ils partent de l'entreprise » et le troisième frein « une personne qui fait une VAE va revenir, et vouloir être reconnue ».

Samia a été un précurseur dans l'entreprise parce qu'on avait comme projet d'accompagner nos vendeurs et nos directeurs de magasin dans la recherche d'un diplôme. Samia, on l'a aidée pour la constitution de son dossier. Elle a la reconnaissance parce que nous la citons en exemple et on montre que c'est possible et qu'on peut en retirer des bénéfices. Je citais les freins pour les employeurs, tous les employeurs vont dire « ce qu'il nous faut ce sont des salariés acteurs de leur projet qui se prennent en main » et notre bête noire ce ne sont pas les personnes qui veulent être reconnue dans l'entreprise, ce sont les personnes qui sont passives. Samia vous l'avez compris c'est le bonheur, puisqu'elle est active et consommatrice de tous les dispositifs que l'on peut mettre en place. Avec Marianne Ziade, nous avons choisi d'accompagner des vendeurs de notre entreprise qui ont plus de 4 ans d'ancienneté chez nous vers un diplôme, bac professionnel ou BTS Management des unités commerciales. Le parcours de validation peut-être semé d'embûches : difficulté d'obtenir des informations et de se sentir perdu si on ne bénéficie pas d'un accompagnement. Ce que nous offrons, c'est toute la recherche et on s'est appuyé sur l'antenne de Saint Quentin en Yvelines, le siège de Nature et Découvertes étant à côté de leur antenne et un accompagnement et qui se fait via la formation. On a établi un cycle de formation en trois étapes : aider chaque personne à produire la matière nécessaire pour constituer son dossier, mettre en parallèle son métier, son expérience et le diplôme visé, travailler sur la mise en forme et enfin préparer la présentation de son expérience devant un jury. On se rend compte que ce sont des étapes qui nécessitent de la formalisation et l'accompagnement est une aide qui évite les découragements. »

**OLV** : « Merci à toutes et à tous de votre participation, merci aux témoins et aux experts qui ont bien voulu se prêter à cet exercice, et merci à Nicole HENNETIER et Martine GAZAVE, puisque c'est à l'occasion de la sortie de la deuxième édition de leur ouvrage que l'on s'est décidé à organiser cette rencontre débat. »